Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260408-2026_38-DE

DÉLIB. 2026-38

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2026

L'an deux mille vingt-six
le vendredi 8 avril à 20 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Date de convocation
30.03.2026

Date d'affichage
30.03.2026

Nombre de conseillers

En exercice	19
Présents	17
Votants	18

Etaient présents :
M. Alain SAPIN - M. Dominique PRIGENT - Mme Aurélie LE PENNEC M. Matthieu BATHEDOU - Mme Margaux LE FEVRE - M. Yann DASPREMONT - M. Jacques BROUDER - Mme Monique LE VOGUER Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Sylvie TRILLOT - M. Gilles HENAFF - Mme Gwenaëlle BRIGOT - M. Luis FERNANDES M. Gwendal BESSON SCARABIN - M. Steeve PADIOLEAU Mme Patricia MARTIN - M. Philippe MAUPIN

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme Pascale PENVEN

Absents représentés : Mme Marie-Annick THOMAS représentée par Mme Marie-Françoise LIMPALAER

Monsieur Matthieu BATHEDOU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : CLECT 2026

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges)

Pour rappel, auparavant la taxe professionnelle était versée directement à la commune, elle a été transférée à la communauté de communes. Cette taxe professionnelle unique est reversée aux communes sous forme de compensation après déduction des charges transférées à Leff Armor Communauté, notamment les charges SDIS et le service commun ADS. Elles font l'objet d'une diminution de l'attribution de compensation.

Le montant de l'attribution de compensation sera pour 2026 de **161 873.48 € (sans charges)**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10 AVR. 2026

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260408-2026_38-DE

À déduire : **43 701 € (SDIS) et** de **7 061.01 € (ADS)**

(- 133.04 € ajustement des cotisations) = **111 244.51 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants :

- **D'APPROUVER** le montant de l'attribution de compensation attribué par Leff Armor Communauté d'un montant de 111 244.51 €

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN

MAIRIE DE LANVOLLON 22290

Le secrétaire de séance
M. Matthieu BATHEDOU

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10 AVR. 2026